

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 701****13 décembre 1997****SOMMAIRE**

Alvalux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	pages 33630, 33631	Luxembourg Corporation Company S.A., Luxembourg . . . . .	33631, 33632
Anville Participations S.A., Luxembourg . . . . .	33617	Mangen & Krack, S.à r.l., Schouweiler . . . . .	33632
Apple-Tree S.A., Luxembourg . . . . .	33617	Manwar Beteiligung und Finanzierung AG, Luxembourg . . . . .	33633
Aqua Regia S.A., Luxembourg . . . . .	33617	Maxim, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33633
Barrister Investment S.A., Luxembourg . . . . .	33617	Medusa S.A.H., Luxembourg . . . . .	33632, 33633
Bipalifin S.A., Luxembourg . . . . .	33647	Melusine S.A., Luxembourg . . . . .	33635
Broadcast Investments S.A., Luxembourg . . . . .	33638	MET-LUX (Métalliseurs Luxembourgeois) S.A., Rodange . . . . .	33633, 33634
(La) Cascade d'Or, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33628	Mietfinanz International S.A., Luxembourg . . . . .	33624
European Money Market, Sicav, Luxembourg . . . . .	33648	Montalvo S.A., Luxembourg . . . . .	33634
Eurosit S.A., Luxembourg . . . . .	33618, 33619	M.T.R.G. S.A., Luxembourg . . . . .	33634
Executive Golf S.A., Luxembourg . . . . .	33644	Murray Universal, Sicav, Luxembourg . . . . .	33635
Feras AG, Luxembourg . . . . .	33618	M.V.S.F. S.A., Luxembourg . . . . .	33635, 33636
Figura International S.A., Luxembourg . . . . .	33620	(Michel) Neizen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33636
Financial Holding Hebedo S.A., Luxembourg . . . . .	33647	Neuhaus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33637
FM S.A., Luxembourg . . . . .	33646	Nouveau Melusina, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33637
F.N.S.A. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33619	Oliram Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	33637
Fortis Bank Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	33621	Pantak S.A., Luxembourg . . . . .	33637
Gartex S.A., Luxembourg . . . . .	33648	Paralaw International S.A., Luxembourg . . . . .	33636
Generalux, Luxembourg . . . . .	33622	Parteuropa S.A., Luxembourg . . . . .	33648
G-Equity-Fix, Luxembourg . . . . .	33622	Pelaro Investisseurs S.A., Luxembourg . . . . .	33638
Gestion et Conseil S.A. Luxembourg . . . . .	33620	PHD Overseas Limited S.A., Luxembourg . . . . .	33639
Gest. Lux S.A. Luxembourg . . . . .	33622	Pierre Victor Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	33639
Globe Interfin S.A., Luxembourg . . . . .	33646	Pivot Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33623
Gori & Zucchi International S.A.H., Luxembourg . . . . .	33623	Phebus S.A., Luxembourg . . . . .	33639
G-Rentifix, Luxembourg . . . . .	33622	Portainvest S.A., Luxembourg . . . . .	33640
Hostellerie de la Cerisaie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33622	Pregio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33640
Ichor Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	33624	Primphoto, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	33638
Ichor Investments S.A., Luxembourg . . . . .	33624	Profil S.A.H., Luxembourg . . . . .	33640
Ichor S.A. Luxembourg . . . . .	33623	Pygmalion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33640
Imexal, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33624	Raville Fund S.A., Luxembourg . . . . .	33641, 33642
Imhotop S.A., Schrassig . . . . .	33625	Raville S.A., Luxembourg . . . . .	33643
Immobilière de Remich, S.à r.l., Bereldange . . . . .	33626	Richemont S.A., Luxembourg . . . . .	33643
Immobilière d'Oetrange, S.à r.l., Oetrange . . . . .	33625	Risk & Insurance Services S.A., Luxembourg . . . . .	33643
Immobilière Sandweiler, S.à r.l., Bereldange . . . . .	33626	Royal Cross S.A., Luxembourg . . . . .	33646
ING Bank (Luxembourg) S.A., Strassen . . . . .	33626	Secural S.A., Luxembourg . . . . .	33644
Interleis S.A., Luxembourg . . . . .	33647	Security Capital Global Management S.A., Luxembourg . . . . .	33610
International Management & Marketing S.A., Luxembourg . . . . .	33623	SMH-ProfilLux II, Fonds Commun de Placement . . . . .	33602
Ippa Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	33645	SNG - Broadcasting (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	33644
I.T.E.L. S.A., Strassen . . . . .	33626	Vincent S.A.H., Luxembourg . . . . .	33646
Jarrel Business S.A., Luxembourg . . . . .	33626, 33627	Werilux S.A., Luxembourg . . . . .	33645
J.Jerre International S.A., Luxembourg . . . . .	33627	XIX Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	33647
Kapnothochi S.A.H., Luxembourg . . . . .	33628		
Kleinwort Benson Select Fund, Luxembourg . . . . .	33628		
Lobito S.A.H., Luxembourg . . . . .	33629, 33630		
Luso-Route, S.à r.l., Belvaux . . . . .	33631		

## SMH-ProfiLux II, Fonds Commun de Placement.

### VERWALTUNGSREGLEMENT

#### **Art. 1. SMH-ProfiLux II.**

1. Der SMH-ProfiLux II («Fonds») ist ein Organismus für gemeinsame Anlagen («OGA») nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg, der als rechtlich unselbständiges Sondervermögen (fonds commun de placement) aus Wertpapieren und sonstigen Vermögenswerten («Fondsvermögen») besteht und unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung verwaltet wird. Der Fonds wird von der SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A. («Verwaltungsgesellschaft») im eigenen Namen und für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilhaber verwaltet. Die im Fondsvermögen befindlichen Vermögenswerte werden von der Depotbank verwahrt.

2. Die Fondsanteile («Anteile») lauten auf den Inhaber.

3. Das Fondsvermögen wird von dem Vermögen der Verwaltungsgesellschaft getrennt verwaltet.

4. Die vertraglichen Rechte und Pflichten der Anteilhaber, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank sind in diesem Verwaltungsreglement geregelt.

5. Die erstmals gültige Fassung des Verwaltungsreglements sowie Änderungen desselben werden beim Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht Luxemburg hinterlegt und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dem Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg («Mémorial») veröffentlicht.

Die Verwaltungsgesellschaft kann weitere Veröffentlichungen gemäss Artikel 16, Ziffer 2 des Verwaltungsreglements veranlassen.

6. Durch den Erwerb eines Anteils erkennt der Anteilhaber das Verwaltungsreglement sowie alle ordnungsgemäss genehmigten und veröffentlichten Änderungen desselben an.

#### **Art. 2. Die Verwaltungsgesellschaft.**

1. Die Verwaltungsgesellschaft verwaltet das Fondsvermögen - vorbehaltlich der Anlagebeschränkungen in Artikel 4 des Verwaltungsreglements - im eigenen Namen, jedoch ausschliesslich im Interesse und für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilhaber.

2. Die Verwaltungsbefugnis erstreckt sich auf die Ausübung aller Rechte, welche unmittelbar oder mittelbar mit den Vermögenswerten des Fonds zusammenhängen. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds ein Entgelt von bis zu 1 % p.a. zu erhalten, das an jedem Bewertungstag auf das Netto-Fondsvermögen zu berechnen und vierteljährlich auszuzahlen ist.

3. Die Verwaltungsgesellschaft legt die Anlagepolitik des Fonds unter Berücksichtigung der gesetzlichen und vertraglichen Anlagebeschränkungen fest. Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft kann eines oder mehrere seiner Mitglieder oder Angestellte mit der täglichen Ausführung der Anlagepolitik betrauen sowie auf eigene Kosten und unter eigener Verantwortung Anlageberater hinzuziehen, insbesondere sich durch einen Anlageausschuss beraten lassen.

#### **Art. 3. Die Depotbank.**

1. Die Bestellung der Depotbank erfolgt durch die Verwaltungsgesellschaft.

Die SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST & CO., Luxemburg, eine Niederlassung von SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST & CO., Hamburg, wurde als Depotbank bestellt. Sie ist ermächtigt, sämtliche Bankgeschäfte in Luxemburg zu betreiben.

2. Die Depotbank ist berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit im Einklang mit dem Depotbankvertrag zu kündigen. In diesem Falle ist die Verwaltungsgesellschaft verpflichtet, innerhalb von zwei Monaten mit Genehmigung der zuständigen Aufsichtsbehörde eine andere Bank zur Depotbank zu bestellen, andernfalls die Kündigung der Depotbankbestellung notwendigerweise die Auflösung des Fonds zur Folge hat; bis dahin wird die bisherige Depotbank zum Schutz der Interessen der Anteilhaber ihren Pflichten als Depotbank vollumfänglich nachkommen.

Die Verwaltungsgesellschaft ist ebenfalls berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit im Einklang mit dem Depotbankvertrag zu kündigen. Eine derartige Kündigung hat notwendigerweise die Auflösung des Fonds gemäss Artikel 16 des Verwaltungsreglements zur Folge, sofern die Verwaltungsgesellschaft nicht zuvor eine andere Bank mit Genehmigung der zuständigen Aufsichtsbehörde zur Depotbank bestellt hat, welche die gesetzlichen Funktionen der vorherigen Depotbank übernimmt.

3. Alle gesetzlich zulässigen Vermögenswerte, welche das Vermögen des Fonds darstellen, werden von der Depotbank für die Anteilhaber in gesperrten Konten oder Depots verwahrt, über die nur in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Verwaltungsreglements verfügt werden darf.

Die Anlage von Mitteln des Fondsvermögens in Barguthaben bei anderen Kreditinstituten gemäss Artikel 4, Ziffer 1, Satz 4 des Verwaltungsreglements sowie Verfügungen über diese Barguthaben bedürfen der Zustimmung der Depotbank. Sie darf einer solchen Anlage oder Verfügung nur zustimmen, wenn diese mit den gesetzlichen Bestimmungen und dem Verwaltungsreglement vereinbar ist. Die Depotbank ist verpflichtet, den Bestand der bei anderen Kreditinstituten unterhaltenen Barguthaben zu überwachen.

Die Depotbank kann unter ihrer Verantwortung und mit dem Einverständnis der Verwaltungsgesellschaft andere Banken im Ausland und/oder Wertpapiersammelstellen mit der Verwahrung von Wertpapieren und sonstigen Vermögenswerten des Fonds beauftragen, sofern diese Wertpapiere oder sonstigen Vermögenswerte an einer ausländischen Börse oder an einem anderen im Ausland befindlichen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, notiert oder gehandelt werden oder nur im Ausland lieferbar sind.

4. Bei der Wahrnehmung ihrer Aufgaben handelt die Depotbank unabhängig von der Verwaltungsgesellschaft und ausschliesslich im Interesse der Anteilhaber. Sie wird jedoch den Weisungen der Verwaltungsgesellschaft Folge leisten - vorausgesetzt, diese stehen in Übereinstimmung mit dem Verwaltungsreglement, dem Depotbankvertrag, dem jeweils gültigen Verkaufsprospekt und dem geltenden Recht. Sie wird entsprechend den Weisungen insbesondere:

- Anteile des Fonds auf die Zeichner gemäss Artikel 6 des Verwaltungsreglements übertragen;
- aus den gesperrten Konten den Kaufpreis für Wertpapiere, Optionen und sonstige gesetzlich zulässige Vermögenswerte zahlen, die für den Fonds erworben bzw. getätigt worden sind;
- aus den gesperrten Konten die notwendigen Einschüsse beim Abschluss von Terminkontrakten leisten;
- Wertpapiere sowie sonstige gesetzlich zulässige Vermögenswerte und Optionen, die für den Fonds verkauft worden sind, gegen Zahlung des Verkaufspreises ausliefern bzw. übertragen und Wertpapiere im Rahmen von Wertpapierleihgeschäften liefern;
- den Rücknahmepreis gemäss Artikel 10 des Verwaltungsreglements gegen Empfang der entsprechenden Anteile auszahlen.

5. Ferner wird die Depotbank dafür sorgen, dass:

- a. alle Vermögenswerte des Fonds unverzüglich auf den gesperrten Konten bzw. Depots eingehen, insbesondere der Kaufpreis aus dem Verkauf von Vermögenswerten, anfallende Erträge und von Dritten zu zahlende Optionsprämien und Entgelte für Wertpapierleihgeschäfte sowie eingehende Zahlungen des Ausgabepreises abzüglich der Verkaufsprovision und jeglicher eventueller Ausgabesteuern unverzüglich auf den gesperrten Konten des Fonds verbucht werden;
- b. der Verkauf, die Ausgabe, die Rücknahme, die Auszahlung und die Entwertung der Anteile, die für Rechnung des Fonds vorgenommen werden, den gesetzlichen Vorschriften und dem Verwaltungsreglement gemäss erfolgen;
- c. die Berechnung des Inventarwertes den gesetzlichen Vorschriften und dem Verwaltungsreglement gemäss erfolgt;
- d. bei allen Geschäften, die sich auf das Fondsvermögen beziehen, der Gegenwert innerhalb der üblichen Fristen bei ihr eingeht;
- e. die Erträge aus dem Fondsvermögen gemäss dem Verwaltungsreglement verwendet werden;
- f. börsennotierte Wertpapiere höchstens zum Tageskurs gekauft und mindestens zum Tageskurs verkauft werden; sie dürfen abweichend davon zum vereinbarten Basispreis erworben oder verkauft werden, wenn dies in Ausübung eines einem Dritten eingeräumten Wertpapieroptionsrechts geschieht;
- g. nicht an einer Börse notierte Wertpapiere, verbriefte Rechte und Optionen höchstens zu einem Preis erworben werden, der unter Berücksichtigung der Bewertungsregeln nach Artikel 8 des Verwaltungsreglements angemessen ist, und die Gegenleistung im Falle der Veräusserung dieser Vermögenswerte den zuletzt ermittelten Wert nicht oder nur unwesentlich unterschreitet;
- h. die gesetzlichen und vertraglichen Beschränkungen bezüglich des Kaufs und Verkaufs von Optionen und Finanzterminkontrakten eingehalten werden.

6. Die Depotbank zahlt der Verwaltungsgesellschaft aus den gesperrten Konten des Fonds nur die im Verwaltungsreglement festgesetzte Vergütung. Die Depotbank entnimmt den gesperrten Konten nur mit Zustimmung der Verwaltungsgesellschaft die ihr gemäss diesem Verwaltungsreglement zustehende Vergütung. Die in Artikel 11 des Verwaltungsreglements aufgeführten sonstigen zu Lasten des Fonds zu zahlenden Kosten bleiben hiervon unberührt.

7. Soweit gesetzlich zulässig, ist die Depotbank berechtigt und verpflichtet, im eigenen Namen

- Ansprüche der Anteilinhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft geltend zu machen;
- gegen Vollstreckungsmassnahmen von Dritten Widerspruch zu erheben und vorzugehen, wenn wegen eines Anspruchs vollstreckt wird, für den das Fondsvermögen nicht haftet.

Die vorstehend unter dem ersten Gedankenstrich getroffene Regelung schliesst die Geltendmachung von Ansprüchen gegen die Verwaltungsgesellschaft durch die Anteilinhaber nicht aus.

Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt und verpflichtet, im eigenen Namen Ansprüche der Anteilinhaber gegen die Depotbank geltend zu machen. Dies schliesst die Geltendmachung dieser Ansprüche durch die Anteilinhaber nicht aus.

8. Die Depotbank hat gegen das Fondsvermögen Anspruch auf die mit der Verwaltungsgesellschaft vereinbarten Honorare, welche folgende Höchstgrenzen nicht überschreiten dürfen:

- ein Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,25 % p.a., das an jedem Bewertungstag auf das Netto-Fondsvermögen zu berechnen und vierteljährlich auszuzahlen ist.
- Bearbeitungsgebühren für Wertpapiertransaktionen für Rechnung des Fonds in Höhe der in Luxemburg banküblichen Gebühren.

#### **Art. 4. Anlagepolitik, Anlagebeschränkungen.**

##### **1. Anlagepolitik**

Die Verwaltungsgesellschaft bestimmt die Anlagepolitik des Fonds und kann dabei von einem oder mehreren Anlageberatern unterstützt werden.

Hauptziel der Anlagepolitik des Fonds ist die Erwirtschaftung einer angemessenen Rendite mittels Investitionen in Unternehmen, welche eine aussichtsreiche Wachstumsrate bei angemessener Ertragskraft, solider Finanzstruktur und erfolgreichem Management aufweisen.

Das Fondsvermögen muss überwiegend bestehen aus voll eingezahlten Aktien oder Genussscheinen, die in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder in einem Vertragsstaat des Abkommens über den Europäischen Wirtschaftsraum an einer Börse zum amtlichen Handel zugelassen oder in einen geregelten Markt, der anerkannt und für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, einbezogen sind.

In diesem Sinne ist beabsichtigt, das Fondsvermögen unter Einhaltung der im Verwaltungsreglement niedergelegten Richtlinien und Beschränkungen der Anlagepolitik nach dem Grundsatz der Risikostreuung in Aktien und Genussscheinen, zu einem geringen Teil in Wandel- und Optionsanleihen mit Optionsscheinen welche auf Wertpapiere lauten, in Optionsscheinen welche auf Wertpapiere lauten sowie in sonstigen zulässigen Vermögenswerten anzulegen. Daneben kann das Fondsvermögen in flüssigen Mitteln gehalten werden.

Im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Fondsvermögens sowie zur Deckung von Währungsrisiken darf der Fonds im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen und Einschränkungen Techniken und Instrumente, die Wertpapiere zum Gegenstand haben oder die zur Deckung von Währungs- und Zinsrisiken dienen (siehe Verwaltungsreglement, Artikel 4, Punkt 5) einsetzen. Der Handel mit Techniken und Instrumenten ist im Vergleich zu den traditionellen Anlagemöglichkeiten weitaus höheren Risiken ausgesetzt.

Die Vermögenswerte des Fondsvermögens werden vorwiegend auf Währungen von Mitgliedstaaten der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung («OECD») lauten.

## 2. Anlagebeschränkungen

Die Verwaltungsgesellschaft darf Wertpapiere in- und ausländischer Aussteller erwerben, wenn:

- sie an einer Börse in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder in einem anderen Vertragsstaat des Abkommens über den Europäischen Wirtschaftsraum zum amtlichen Handel zugelassen oder in einem geregelten Markt in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder in einem anderen Vertragsstaat des Abkommens über den Europäischen Wirtschaftsraum einbezogen sind, der anerkannt und für das Publikum offen ist und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist,

- sie an einer der im Anhang aufgeführten Börsen zum amtlichen Handel zugelassen oder in einen der im Anhang aufgeführten geregelten Märkte einbezogen sind,

- ihre Zulassung an einer der genannten Börsen zum amtlichen Handel oder ihre Einbeziehung in einen der vorgeannten geregelten Märkte nach den Ausgabebedingungen zu beantragen ist und die Zulassung oder Einbeziehung innerhalb eines Jahres nach ihrer Ausgabe erfolgt.

## 3. Die Verwaltungsgesellschaft darf für den Fonds:

3.1. bis zu 10 % des Netto-Fondsvermögens in anderen Wertpapieren als solchen, die in 2. aufgezählt sind, anlegen;

3.2. bis zu 10 % des Netto-Fondsvermögens in verbrieften Rechten, welche ihren Merkmalen nach (insbesondere durch ihre Übertragbarkeit, Veräusserbarkeit und periodische Bewertbarkeit) Wertpapieren gleichgestellt werden können, anlegen;

In den unter 3.1. und 3.2. genannten Werten dürfen jedoch zusammen höchstens 10 % des Netto-Fondsvermögens angelegt werden;

3.3. sich nach Massgabe der Anlagebeschränkungen der Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben, sofern der Einsatz dieser Techniken und Instrumente im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Fondsvermögens geschieht;

3.4. neben den Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten flüssige Mittel bis zu einem Anteil von 49 % des Netto-Fondsvermögens in einer normal frei konvertiblen Währung halten oder als Festgelder bei Banken anlegen. Regelmässig gehandelte Geldmarktpapiere mit einer Restlaufzeit von bis zu 12 Monaten werden zu diesem Zweck als flüssige Mittel angesehen;

3.5. Im Rahmen der Verwaltung des Fondsvermögens Techniken und Instrumente zur Deckung von Währungsrisiken nutzen.

3.6. bis zu 5 % des Netto-Fondsvermögens in Anteilen anderer OGAW im Sinne der Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaft vom 20. Dezember 1985 (85/611/EWG) investieren; Anteile an OGAW, die von der Verwaltungsgesellschaft selbst oder einer anderen Gesellschaft, die mit der Verwaltungsgesellschaft durch gemeinsame Verwaltung, direkte oder indirekte wesentliche Teilhaberschaft oder Kontrolle verbunden ist, verwaltet werden, können nur erworben werden, sofern die OGAW ihre Anlagepolitik auf spezifische wirtschaftliche oder geographische Bereiche konzentrieren. Die Verwaltungsgesellschaft wird keine Kosten für Anlagen berechnen, die in derart verbundenen OGAW erfolgen.

## 4. Dagegen darf die Verwaltungsgesellschaft nicht:

4.1. in Wertpapieren ein und desselben Emittenten über die nachfolgenden Grenzen des Netto-Fondsvermögens hinaus anlegen:

a. 10 % des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren ein und desselben Emittenten, wobei der Gesamtwert der Wertpapiere von Emittenten, in deren Wertpapieren jeweils mehr als 5 % des Netto-Fondsvermögens angelegt sind, 40 % des Wertes des Netto-Fondsvermögens des betreffenden Fonds nicht übersteigen darf;

b. die unter a. angegebene Grenze von 10 % wird auf 25 % angehoben werden bezüglich der Schuldverschreibungen, die von einem Kreditinstitut ausgegeben werden, welches seinen Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union (ein «EU-Mitgliedstaat») hat und einer gesetzlichen, die Schuldverschreibungsinhaber besonders schützenden öffentlichen Aufsicht unterliegt. Insbesondere müssen die aus dieser Emission stammenden Beträge entsprechend dem Gesetz in Vermögenswerten angelegt werden, die während der gesamten Laufzeit der Wertpapiere die sich daraus ergebenden Verpflichtungen decken und die im Konkursfall des Emittenten vorrangig zur Rückzahlung des Kapitals und zur Zahlung der aufgelaufenen Zinsen verwendet werden. Jedoch darf der Gesamtwert der Schuldverschreibungen solcher Emittenten, in deren Schuldverschreibungen mehr als 5 % des Netto-Fondsvermögens angelegt sind, 80 % des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigen;

c. die unter a. angegebene Grenze von 10 % wird auf 35 % angehoben werden, wenn die Wertpapiere von einem EU-Mitgliedstaat oder seinen Gebietskörperschaften, von einem anderen Mitgliedstaat der Organisation für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (ein «OECD-Mitgliedstaat») oder von internationalen Organisationen öffentlichen Charakters, denen mindestens ein EU-Mitgliedstaat angehört, begeben oder garantiert werden;

d. die unter b. und c. genannten Wertpapiere werden für die Berechnung der unter a. angegebenen 40 % - Grenze nicht in Betracht gezogen;

e. die unter a., b. und c. vorgesehenen Grenzen dürfen nicht kumuliert werden, folglich dürfen die entsprechend 4.1. durchgeführten Anlagen in Wertpapieren ein und desselben Emittenten insgesamt 35 % des Netto-Fondsvermögens des Fonds nicht überschreiten.

f. die Verwaltungsgesellschaft kann ermächtigt werden, unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung bis zu 100 % des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen anzulegen, die von einem Mitgliedstaat der EU, dessen Gebietskörperschaften, von einem anderen Mitgliedstaat der OECD oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen wenigstens ein Mitgliedstaat der EU angehört, begeben oder garantiert werden, sofern diese Wertpapiere im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sind, wobei Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30 % des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

4.2. Die Verwaltungsgesellschaft kann während eines Zeitraumes von sechs Monaten nach der Zulassung des Fonds von den unter 4.1.a. bis 4.1.d. vorgesehenen Grenzen unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung abweichen.

4.3. Ferner darf die Verwaltungsgesellschaft nicht:

- a. Aktien erwerben, die mit einem Stimmrecht verbunden sind, das es der Verwaltungsgesellschaft ermöglicht, für den Fonds einen nennenswerten Einfluss auf die Geschäftsführung des Emittenten auszuüben;
- b. mehr als 10 % der stimmrechtslosen Aktien ein und desselben Emittenten erwerben;
- c. mehr als 10 % der Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten erwerben;
- d. mehr als 10 % der Anteile eines Organismus für gemeinsame Anlagen («OGA») erwerben;
- e. Kredite gewähren oder für Dritte als Bürge eintreten;
- f. Kredite aufnehmen, es sei denn, für kurze Zeit bis zur Höhe von 10 % des Netto-Fondsvermögens;
- g. irgendwelche Vermögenswerte verpfänden oder belasten, zur Sicherung übereignen oder zur Sicherung abtreten, es sei denn, im Rahmen von Kreditaufnahmen gemäss f.; usancegemässe Einschüsse bei Options- und ähnlichen Geschäften bleiben hiervon unberührt;
- h. Waren oder Warenkontrakte erwerben oder verkaufen;
- i. Edelmetalle oder Edelmetallzertifikate erwerben;
- j. in Immobilien anlegen;
- k. Leerverkäufe von Wertpapieren tätigen;

4.4. Die unter 4.3.c. und 4.3.d. vorgesehene Grenze braucht beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich der Bruttobetrag der Schuldverschreibungen oder der Nettobetrag der ausgegebenen Anteile zum Zeitpunkt des Erwerbs nicht berechnen lässt.

4.5. Die unter 4.3.a. bis 4.3.d. angeführten Grenzen sind nicht anzuwenden auf:

- a. Wertpapiere, die von einem EU-Mitgliedstaat oder dessen Gebietskörperschaften begeben oder garantiert werden, die von einem anderen OECD-Mitgliedstaat begeben oder garantiert werden, oder die von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters begeben werden, denen mindestens ein EU-Mitgliedstaat angehört;
- b. Aktien, die die Verwaltungsgesellschaft für den Fonds an dem Kapital einer Gesellschaft eines Staates ausserhalb der EU besitzt, die ihr Vermögen im wesentlichen in Wertpapieren von Emittenten anlegt, die in diesem Staat ansässig sind, wenn eine derartige Beteiligung für den Fonds aufgrund der Rechtsvorschriften dieses Staates die einzige Möglichkeit darstellt, Anlagen in Wertpapieren von Emittenten dieses Staates zu tätigen. Die Ausnahmeregelung gilt jedoch nur unter der Voraussetzung, dass die Gesellschaft des Staates ausserhalb der EU in ihrer Anlagepolitik die in Artikel 4 Abs. 4.1.a. bis 4.1.f. und 4.3.a. bis 4.3.d. festgelegten Grenzen beachtet. Bei Überschreitung der in Artikel 4 Abs. 4.1.a. bis 4.1.f. vorgesehenen Grenzen findet Artikel 46 des Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinschaftliche Anlagen sinngemäss Anwendung.

5. Techniken und Instrumente, die Wertpapiere zum Gegenstand haben

Die Verwaltungsgesellschaft darf sich nach Massgabe der Anlagebeschränkungen für den Fonds folgender Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben, sofern die Verwendung dieser Techniken und Instrumente im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Fondsvermögens geschieht:

5.1. Optionsgeschäfte

Eine Option ist das Recht, einen bestimmten Vermögenswert zu einem festgelegten Kurs oder Preis innerhalb eines festgelegten Zeitraums in der Zukunft zu kaufen oder zu verkaufen. Die Verwaltungsgesellschaft kann für den Fonds Kauf- oder Verkaufsoptionen auf Wertpapiere, Indices, Finanzterminkontrakte und sonstige Finanzinstrumente erwerben und verkaufen, sofern diese Optionen entweder auf einem geregelten Markt gehandelt werden, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist («Geregelter Markt») oder vorausgesetzt, dass in dem Falle, in dem solche Optionen freihändig gehandelt werden («over-the-counter-» oder «OTC-Optionen»), die entsprechenden Vertragspartner des Fonds erstklassige, auf derartige Geschäfte spezialisierte Finanzinstitute sind.

Die Verwaltungsgesellschaft muss für den Fonds folgende Richtlinien einhalten:

(a) Der Gesamtbetrag der beim Erwerb von Kauf- und Verkaufsoptionen gezahlten Optionsprämien, sowie der in Absatz 5.2.2. unten aufgeführten Optionsprämien auf Finanzinstrumente darf grundsätzlich 15 % des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten.

(b) Die gesamten Verpflichtungen aus dem Verkauf von Kauf- und Verkaufsoptionen (mit Ausnahme des Verkaufs von Kaufoptionen, für die eine angemessene Deckung vorhanden ist) sowie die gesamten Verpflichtungen aus den in Absatz 5.2.2. unten aufgeführten Transaktionen dürfen zu keiner Zeit das Netto-Fondsvermögen überschreiten. In diesem Zusammenhang entsprechen die eingegangenen Verpflichtungen aus dem Verkauf von Kauf- und Verkaufsoptionen dem Gesamtbetrag der bei Ausübung dieser Optionen geltenden Preise.

(c) Wenn die Verwaltungsgesellschaft für den Fonds Kaufoptionen verkauft, muss sie zum Zeitpunkt des Verkaufs die zugrundeliegenden Wertpapiere, gleichwertige Kaufoptionen oder andere Instrumente (z.B. Optionsscheine) als ausreichende Deckung im Bestand haben. Die Deckung für veräusserte Kaufoptionen kann während der Laufzeit der Option nicht veräussert werden, es sei denn, es ist eine gleichwertige Deckung in Form von Optionen oder anderen Instru-

menten vorhanden, die demselben Zweck dienen. Unbeschadet vorstehender Regelung kann die Verwaltungsgesellschaft für den Fonds nicht gedeckte Kaufoptionen verkaufen, wenn sie jederzeit in der Lage ist, eine entsprechende Deckung für die übernommenen Verkaufspositionen bereitzustellen, und wenn die Ausübungspreise dieser Optionen 25 % des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten.

(d) Wenn die Verwaltungsgesellschaft für den Fonds Verkaufsoptionen verkauft, muss sie während der gesamten Laufzeit der Optionen eine angemessene Deckung in der Form von ausreichenden Barmitteln bereithalten, um die Zahlung für die Wertpapiere, die dem Fonds von der Gegenpartei bei Ausübung der Optionen zu liefern sind, gewährleisten zu können.

## 5.2. Finanztermingeschäfte

Unter Finanztermingeschäften versteht man in diesem Zusammenhang den Handel mit Kontrakten auf den zukünftigen Wert von Wertpapieren, Indices, Zinsen, Devisen oder anderen Finanzinstrumenten. Die Verwaltungsgesellschaft kann für den Fonds Finanzterminkontrakte als Zinsterminkontrakte sowie als Kontrakte auf Indices kaufen und verkaufen, soweit diese Finanzterminkontrakte an hierfür vorgesehenen Börsen oder anderen geregelten Märkten gehandelt werden. Durch den Handel mit Finanzterminkontrakten kann die Verwaltungsgesellschaft bestehende Aktien- und Rentenpositionen gegen Kursverluste absichern. Die Verwaltungsgesellschaft kann Finanzterminkontrakte auf den zukünftigen Wert von Wertpapieren, Indices oder Zinsen auch zu anderen als zu Absicherungszwecken kaufen und verkaufen.

### 5.2.1. Sicherungsgeschäfte («hedging»).

Unter «hedging» versteht man die Absicherung einer bekannten, in der Zukunft liegenden Verpflichtung.

(a) Als globale Absicherung gegen das Risiko ungünstiger Marktentwicklungen können für den Fonds Terminkontrakte auf Börsenindices verkauft werden. Zum gleichen Zweck können für den Fonds Kaufoptionen auf Börsenindices verkauft und Verkaufsoptionen auf Börsenindices gekauft werden. Das Ziel dieser Sicherungsgeschäfte gründet auf der Annahme, dass zwischen der Zusammensetzung des jeweils verwendeten Index und den für den Fonds jeweils verwalteten Wertpapierbeständen ein hinreichender Zusammenhang besteht.

Die Gesamtverpflichtungen aus Terminkontrakten und Optionen auf Börsenindices dürfen den Börsenwert der Wertpapiere nicht überschreiten, die für den Fonds auf dem diesem Index entsprechenden Markt gehalten werden.

(b) Als globale Absicherung gegen Risiken aus Zinsschwankungen können für den Fonds Terminkontrakte auf Zinssätze verkauft werden. Mit dem gleichen Ziel können für den Fonds Kaufoptionen auf Zinssätze verkauft und Verkaufsoptionen auf Zinssätze gekauft werden.

Darüber hinaus können im Rahmen freihändiger Geschäfte mit dem gleichen Zweck Zinstauschgeschäfte (Zins-Swaps) und Zinssicherungsvereinbarungen (forward rate agreements) getätigt werden, vorausgesetzt, dass derartige Geschäfte mit Finanzinstituten erstklassiger Bonität getätigt werden, die sich auf diese Art von Geschäften spezialisiert haben.

Die Gesamtverpflichtungen aus Finanzterminkontrakten, Optionskontrakten, forward rate agreements und Zins-Swaps dürfen den Gesamtwert der zu sichernden Vermögenswerte des Fonds in der Währung dieser Kontrakte nicht überschreiten.

### 5.2.2. Anlagepositionen

Anlagepositionen basieren auf den prognostizierten zukünftigen Entwicklungen auf den Finanzmärkten. In diesem Zusammenhang und mit Ausnahme von Optionskontrakten auf Wertpapiere (vgl. dazu Absatz 5.1.) sowie Devisenterminkontrakten können für den Fonds, zu Zwecken, die ausserhalb von Sicherungsgeschäften liegen, Termin- und Optionskontrakte auf alle Finanzinstrumente gekauft und verkauft werden, sofern die gesamten Verpflichtungen aus diesen Käufen und Verkäufen einschliesslich der gesamten Verpflichtungen aus der Veräusserung von Kauf- und Verkaufsoptionen auf Wertpapiere und Börsenindices zu keiner Zeit das Netto-Fondsvermögen überschreiten.

Verkäufe von Kaufoptionen auf Wertpapiere, für die eine angemessene Deckung vorhanden ist, sind in die Berechnung der vorgenannten Gesamtverpflichtungen nicht einbezogen.

In diesem Zusammenhang gilt für die Verpflichtungen aus Transaktionen, die nicht im Zusammenhang mit Optionen auf Wertpapiere stehen, folgende Definition:

- die Verpflichtungen aus Terminkontrakten entsprechen dem Liquidationswert der Nettoposition von Kontrakten im Zusammenhang mit identischen Finanzinstrumenten (nach Saldierung der Kauf- und Verkaufspositionen), und zwar ohne Berücksichtigung der jeweiligen Fälligkeitstermine, und
- die Verpflichtungen im Zusammenhang mit gekauften und verkauften Optionen entsprechen der Summe der bei Ausübung dieser Optionen geltenden Preise entsprechend der Netto-Verkaufsposition im Zusammenhang mit demselben zugrundeliegenden Vermögenswert, und zwar ohne Berücksichtigung der jeweiligen Fälligkeitstermine.

Der Gesamtbetrag der beim Erwerb von Kauf- und Verkaufsoptionen gemäss vorstehenden Richtlinien gezahlten Optionsprämien einschliesslich des Gesamtbetrages der für den Kauf von Kauf- und Verkaufsoptionen auf Wertpapiere nach Massgabe der Richtlinien unter Absatz 5.1. gezahlten Optionsprämien darf 15 % des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten.

## 5.3. Wertpapierleihe

Im Rahmen eines standardisierten Wertpapierleihsystems können bis zu 50 % der im Fondsvermögen befindlichen Wertpapiere auf höchstens 30 Tage verliehen werden. Voraussetzung ist, dass dieses Wertpapierleihsystem durch einen anerkannten Abrechnungsorganismus oder durch ein auf solche Geschäfte spezialisiertes Finanzinstitut erster Ordnung organisiert ist.

Die Wertpapierleihe kann mehr als 50 % des Wertpapierbestandes erfassen, sofern dem Fonds das Recht eingeräumt ist, den Wertpapierleihvertrag jederzeit zu kündigen und die verliehenen Wertpapiere zurückzuverlangen.

Der Fonds muss im Rahmen der Wertpapierleihe grundsätzlich eine Garantie erhalten, deren Gegenwert zur Zeit des Vertragsabschlusses mindestens dem Gesamtwert der verliehenen Wertpapiere entspricht. Diese Garantie kann in flüssigen Mitteln bestehen oder in Wertpapieren, die durch Mitgliedstaaten der OECD, deren Gebietskörperschaften oder supranationalen Organismen begeben oder garantiert und zugunsten des Fonds während der Laufzeit des Wertpapierleihvertrages gesperrt werden.

Einer Garantie bedarf es nicht, sofern die Wertpapierleihe im Rahmen von CEDEL, EUROCLEAR oder einem sonstigen anerkannten Abrechnungsorganismus stattfindet, der selbst zugunsten des Verleihers der verliehenen Wertpapiere mittels einer Garantie oder auf andere Weise Sicherheit leistet.

#### 5.4. Absicherung von Währungsrisiken

Um die gegenwärtigen und zukünftigen Vermögenswerte und Verbindlichkeiten des Fonds gegen Währungskurschwankungen abzusichern, kann die Verwaltungsgesellschaft Devisenterminkontrakte kaufen oder verkaufen, sofern diese Devisenterminkontrakte an einem geregelten Markt gehandelt werden. Darüber hinaus kann die Verwaltungsgesellschaft für den Fonds Währungsoptionen kaufen oder verkaufen, die entweder an einem geregelten Markt gehandelt werden oder als OTC-Optionen im Sinne von Absatz 5.1. dieses Verwaltungsreglements gelten, sofern im letzteren Falle die entsprechenden Vertragspartner des Fonds erstklassige, auf solche Geschäfte spezialisierte Finanzinstitute sind, die von international anerkannten Ratingagenturen mit einem hervorragenden Rating bewertet werden.

Mit dem gleichen Ziel kann die Verwaltungsgesellschaft im Rahmen von freihändigen Vereinbarungen mit Finanzinstituten erstklassiger Bonität, die sich auf diese Art von Geschäften spezialisiert haben, Devisen auf Termin kaufen bzw. verkaufen oder Devisen-Swap-Geschäfte tätigen.

Das mit den vorgenannten Geschäften angestrebte Ziel der Deckung setzt das Bestehen eines direkten Zusammenhangs zwischen der beabsichtigten Transaktion und den zu sichernden Vermögenswerten und Verbindlichkeiten voraus und impliziert, dass Transaktionen in einer bestimmten Währung den Gesamtwert dieser Vermögenswerte und Verbindlichkeiten prinzipiell nicht überschreiten und im Hinblick auf ihre Laufzeit den Zeitraum nicht überschreiten dürfen, für den die jeweiligen Vermögenswerte gehalten oder voraussichtlich erworben werden bzw. für den die jeweiligen Verbindlichkeiten eingegangen wurden oder voraussichtlich eingegangen werden.

6. Die Verwaltungsgesellschaft kann geeignete Verfügungen treffen und mit Einverständnis der Depotbank Änderungen der Anlagebeschränkungen und anderer Teile des Verwaltungsreglements vornehmen sowie weitere Anlagebeschränkungen aufnehmen, die erforderlich sind, um den Bedingungen in jenen Ländern zu entsprechen, wo Anteile vertrieben werden bzw. vertrieben werden sollen.

#### **Art. 5. Anteilzertifikate und Anteilbestätigungen.**

Die Verwaltungsgesellschaft stellt Anteilzertifikate, die auf den Inhaber lauten, mit den zugehörigen Ertragsscheinen über jede von der Verwaltungsgesellschaft bestimmte Anzahl von Anteilen des Fonds aus. Jedes Anteilzertifikat trägt die handschriftlichen oder vervielfältigten Unterschriften der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank. Es kann auf Wunsch eines Anteilerwerbers, anstelle eines Anteilzertifikates, eine Anteilsbestätigung über die erworbenen Anteile ausgestellt werden.

#### **Art. 6. Ausgabe von Anteilen.**

1. Jede natürliche oder juristische Person kann vorbehaltlich Artikel 7 des Verwaltungsreglements durch Zeichnung und Zahlung des Ausgabepreises Anteile erwerben.

2. Alle ausgegebenen Anteile haben gleiche Rechte.

3. Zeichnungsanträge, welche bis spätestens 12.00 Uhr an einem Bewertungstag (wie in Artikel 8, Abs. 1 definiert) bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Ausgabepreis dieses Bewertungstages abgerechnet. Zeichnungsanträge, welche nach 12.00 Uhr eingehen, werden zum Ausgabepreis des nächsten Bewertungstages abgerechnet. Die Anteile werden unverzüglich nach Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft von der Depotbank zugeteilt und durch die Übersendung von Anteilbestätigungen bzw. - auf besonderen Wunsch - durch die Übergabe von Anteilzertifikaten gemäss Artikel 5 des Verwaltungsreglements in entsprechender Höhe übertragen. Entsprechendes gilt für Anteilbestätigungen.

4. Der Anteilzeichner hat als Preis einen Betrag (den «Ausgabepreis») zu zahlen, der dem Inventarwert pro Anteil gemäss Artikel 8 des Verwaltungsreglements des entsprechenden Bewertungstages, zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 5 % auf den Inventarwert pro Anteil entspricht. Der Ausgabepreis ist in Deutscher Mark innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.

Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

5. Die Depotbank wird auf nicht ausgeführte Zeichnungsanträge eingehende Zahlungen unverzüglich zurückzahlen.

#### **Art. 7. Beschränkungen der Ausgabe und Zwangsrückkauf von Anteilen.**

1. Die Verwaltungsgesellschaft hat bei der Ausgabe von Anteilen die Gesetze und Vorschriften aller Länder, in welchen Anteile angeboten werden, zu beachten.

2. Die Verwaltungsgesellschaft kann:

a. aus eigenem Ermessen jederzeit einen Zeichnungsantrag auf Erwerb von Anteilen zurückweisen oder die Ausgabe von Anteilen zeitweilig beschränken, aussetzen oder endgültig einstellen, soweit dies im Interesse der Gesamtheit der Anteilinhaber oder zum Schutz des Fonds, im Interesse der Anlagepolitik des Fonds oder im Fall der Gefährdung der spezifischen Anlageziele des Fonds erforderlich erscheint;

b. jederzeit Anteile gegen Zahlung des Rücknahmepreises zurückkaufen, die von Anteilinhabern gehalten werden, welche vom Erwerb oder Besitz von Anteilen ausgeschlossen sind.

### **Art. 8. Berechnung des Inventarwertes.**

1. Fondswahrung ist die Deutsche Mark. Der Wert eines Anteils («Inventarwert») wird unter Aufsicht der Depotbank von der Verwaltungsgesellschaft oder einem von ihr Beauftragten am 15. eines jeden Monats und zum Monatsultimo («Bewertungstag»), vorausgesetzt, dass diese Tage sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main Bankarbeitstage sind, berechnet. Fallt ein Bewertungstag auf einen Tag, der entweder in Luxemburg oder in Frankfurt am Main kein Bankarbeitstag ist, so wird die Bewertung am vorhergehenden Tag, der an beiden Orten zugleich Bankarbeitstag ist, vorgenommen. Die Berechnung erfolgt durch Teilung des Wertes des Netto-Fondsvermogens (Fondsvermogen abzuglich Verbindlichkeiten) durch die Zahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Anteile.

2. Das Netto-Fondsvermogen wird nach folgenden Grundsatzen berechnet:

a. Wertpapiere, die an einer Borse notiert sind, werden zum letzten verfugbaren bezahlten Kurs bewertet. Wenn ein Wertpapier an mehreren Borsen notiert ist, ist der letzte Verkaufskurs an jener Borse massgebend, die der Hauptmarkt fur dieses Wertpapier ist.

b. Wertpapiere, die nicht an einer Borse notiert sind, die aber an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden zu dem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht hoher als der Briefkurs zur Zeit der Bewertung sein darf und den die Verwaltungsgesellschaft fur den bestmoglichen Kurs halt, zu dem die Wertpapiere verkauft werden konnen.

c. Wertpapiere, die weder an einer Borse amtlich notiert, noch an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden ebenso wie alle anderen gesetzlich zulassigen Vermogenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprufern nachprufbaren Bewertungsregeln festlegt. Dies gilt auch fur die unter a. und b. aufgefuhrten Wertpapiere, falls deren jeweilige Kurse nicht marktgerecht sind.

d. Die flussigen Mittel werden zu ihrem Nennwert zuzuglich Zinsen bewertet.

e. Die auf Wertpapiere entfallenden anteiligen Zinsen werden mit einbezogen, soweit sie sich nicht im Kurswert ausdrucken.

f. Alle auf eine andere Wahrung als Deutsche Mark lautenden Vermogenswerte werden zum letzten verfugbaren Devisenmittelkurs in Deutsche Mark umgerechnet.

Falls aussergewohnliche Umstande eintreten, welche die Bewertung gemass den oben aufgefuhrten Kriterien unmoglich oder unsachgerecht werden lassen, ist die Verwaltungsgesellschaft ermachtigt, zeitweilig andere von ihr nach Treu und Glauben festgelegte, allgemein anerkannte und von Wirtschaftsprufern nachprufbare Bewertungsregeln zu befolgen, um eine sachgerechte Bewertung des Fondsvermogens zu erreichen.

3. Die Verwaltungsgesellschaft kann, nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank, bei umfangreichen Rucknahmeantragen, die nicht aus den Barguthaben und zulassigen Kreditaufnahmen befriedigt werden konnen, den Inventarwert pro Anteil bestimmen, indem sie dabei die Kurse des Tages zugrundelegt, an dem sie fur den Fonds die Vermogenswerte tatsachlich verkaufen, die je nach Lage verkauft werden mussen.

### **Art. 9. Einstellung der Berechnung des Inventarwertes sowie der Rucknahme von Anteilen.**

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist ermachtigt, die Berechnung des Inventarwertes sowie die Rucknahme von Anteilen zeitweilig einzustellen:

a. wahrend der Zeit, in welcher eine Borse oder ein anderer geregelter, anerkannter, dem Publikum offener und ordnungsgemass funktionierender Markt, wo ein wesentlicher Teil der Vermogenswerte des Fonds notiert ist oder gehandelt wird, geschlossen ist (ausser an gewohnlichen Wochenenden oder Feiertagen) oder der Handel an dieser Borse oder diesem Markt ausgesetzt oder eingeschrankt wurde;

b. in Notlagen, wenn die Verwaltungsgesellschaft uber Vermogenswerte des Fonds nicht verfugen kann, oder es fur dieselbe unmoglich ist, den Gegenwert der Anlagekaufe oder -verkaufe frei zu transferieren oder die Berechnung des Inventarwertes ordnungsgemass durchzufuhren.

2. Die Verwaltungsgesellschaft wird die Aussetzung beziehungsweise Wiederaufnahme der Inventarwertberechnung beziehungsweise der Rucknahme unverzuglich in einer Tageszeitung der Lander veroffentlichen, in denen die Anteile offentlich vertrieben werden, sowie allen Anteilsinhabern mitteilen, die Anteile zur Rucknahme angeboten haben.

### **Art. 10. Rucknahme von Anteilen.**

1. Die Anteilsinhaber sind berechtigt, an jedem Bewertungstag die Rucknahme ihrer Anteile zu verlangen. Rucknahmeantrage, welche bis spatestens 12.00 Uhr an einem Bewertungstag (wie in Artikel 8 des Verwaltungsreglements bestimmt) eingegangen sind, werden zum Inventarwert (wie in Artikel 8 des Verwaltungsreglements bestimmt) dieses Bewertungstages abgerechnet. Rucknahmeantrage, welche nach 12.00 Uhr eingehen, werden zum Inventarwert des nachsten Bewertungstages abgerechnet.

2. Die Zahlung des Rucknahmepreises erfolgt unverzuglich, spatestens jedoch zwei Bankarbeitstage in Luxemburg nach dem entsprechenden Bewertungstag gegen Ubertragung der entsprechenden Anteile. Der Rucknahmepreis wird in Deutscher Mark vergutet.

3. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank, umfangreiche Rucknahmen erst zu tatigen, nachdem entsprechende Vermogenswerte des Fonds ohne Verzogerung verkauft wurden.

4. In diesem Falle erfolgt die Rucknahme gemass den Bestimmungen von Artikel 8, Absatz 3 des Verwaltungsreglements zum dann geltenden Rucknahmepreis. Die Verwaltungsgesellschaft achtet aber darauf, dass das Fondsvermogen ausreichende Barguthaben umfasst, damit eine Rucknahme von Anteilen auf Antrag von Anteilsinhabern unter normalen Umstanden unverzuglich erfolgen kann.

5. Die Depotbank ist nur insoweit zur Zahlung verpflichtet, als keine gesetzlichen Bestimmungen, z.B. devisa-rechtliche Vorschriften, oder andere von der Depotbank nicht beeinflussbare Umstande die Uberweisung des Rucknahmepreises in das Land des Antragstellers verbieten oder einschranken.

**Art. 11. Kosten des Fonds.**

1. Dem Fondsvermögen können folgende Kosten belastet werden:
  - a. alle Steuern, die auf das Fondsvermögen, dessen Erträge und Aufwendungen zu Lasten des Fonds erhoben werden;
  - b. ein Entgelt für die Verwaltungsgesellschaft aus dem Netto-Fondsvermögen in Höhe von bis zu 1 % p.a., das an jedem Bewertungstag auf das Netto-Fondsvermögen zu berechnen und vierteljährlich auszuzahlen ist;
  - c. ein Entgelt für die Depotbank aus dem Netto-Fondsvermögen in Höhe von bis zu 0,25 % p.a., das an jedem Bewertungstag auf das Netto-Fondsvermögen zu berechnen und vierteljährlich auszuzahlen ist;
  - d. Kosten für Rechtsberatung, die der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank entstehen, wenn sie im Interesse der Anteilsinhaber handeln;
  - e. Honorare der Wirtschaftsprüfer des Fonds;
  - f. Druckkosten der Anteilzertifikate;
  - g. Kosten der Vorbereitung sowie der Hinterlegung und Veröffentlichung dieses Verwaltungsreglements sowie anderer Dokumente, die den Fonds betreffen, einschliesslich Anmeldungen zur Registrierung, Prospekte oder schriftliche Erläuterungen bei sämtlichen Aufsichtsbehörden und Börsen (einschliesslich örtlichen Wertpapierhändlervereinigungen), welche im Zusammenhang mit dem Fonds oder dem Anbieten der Anteile vorgenommen werden müssen, die Druck- und Vertriebskosten der Jahres- und Halbjahresberichte für die Anteilsinhaber in allen notwendigen Sprachen, sowie Druck- und Vertriebskosten von sämtlichen weiteren Berichten und Dokumenten, welche gemäss den anwendbaren Gesetzen oder Reglements der genannten Behörden notwendig sind, die Gebühren an die jeweiligen Repräsentanten im Ausland, sowie sämtliche Verwaltungsgebühren;
  - h. ein angemessener Anteil an den Kosten für die Werbung und an solchen Kosten, welche direkt im Zusammenhang mit dem Anbieten und Verkauf von Anteilen anfallen;
  - i. Kosten der für die Anteilsinhaber bestimmten Veröffentlichungen;
  - j. sämtliche Kosten im Zusammenhang mit dem Erwerb und der Veräusserung von Vermögenswerten.
2. Alle Kosten und Entgelte werden zuerst den Erträgen angerechnet, dann den Kapitalgewinnen und erst dann dem Fondsvermögen.
3. Das Vermögen des Fonds haftet für alle vom Fonds zu tragenden Kosten.

**Art. 12. Rechnungsjahr und Revision.**

1. Das Rechnungsjahr des Fonds endet jährlich am 30. September, erstmals am 30. September 1998.
2. Die Bücher der Verwaltungsgesellschaft und das Fondsvermögen werden durch einen, in Luxemburg zugelassenen Wirtschaftsprüfer kontrolliert, der von der Verwaltungsgesellschaft bestellt wird.

**Art. 13. Ausschüttungen.**

Die Netto-Erträge des Fonds aus Dividenden, Zinsen und Kapitalgewinnen sowie Erlöse aus dem Verkauf von Subskriptionsrechten und sonstige Erträge nicht wiederkehrender Art können wahlweise kapitalisiert und im Fonds wiederangelegt werden oder an die Anteilsinhaber ausgeschüttet werden. Hierüber entscheidet die Verwaltungsgesellschaft. Ausschüttungen erfolgen nur, soweit durch die Ausschüttung das Netto-Fondsvermögen nicht unter die Mindestgrenze von LUF 50 Mio. bzw. dem Gegenwert hiervon in Fondswährung fällt.

**Art. 14. Änderungen des Verwaltungsreglements.**

1. Die Verwaltungsgesellschaft kann mit Zustimmung der Depotbank dieses Verwaltungsreglement jederzeit ganz oder teilweise ändern.
2. Jegliche Änderungen des Verwaltungsreglements werden im Mémorial veröffentlicht und treten am Tage ihrer Veröffentlichung in Kraft.

**Art. 15. Veröffentlichungen.**

1. Der Inventarwert sowie der Ausgabe- und der Rücknahmepreis des Fonds sind jeweils am Sitz der Verwaltungsgesellschaft und der Zahlstellen des Fonds verfügbar.
2. Nach Abschluss eines jeden Rechnungsjahres wird die Verwaltungsgesellschaft den Anteilsinhabern einen geprüften Jahresbericht zur Verfügung stellen, der Auskunft gibt über den Fonds, dessen Verwaltung und die erzielten Resultate. Nach Ende der ersten Hälfte eines jeden Rechnungsjahres stellt die Verwaltungsgesellschaft den Anteilsinhabern einen Halbjahresbericht zur Verfügung, der Auskunft gibt über den Fonds und dessen Verwaltung während des entsprechenden Halbjahres. Der Jahresbericht und der Halbjahresbericht sind für die Anteilsinhaber am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und jeder Zahlstelle erhältlich.

**Art. 16. Dauer des Fonds und Auflösung.**

1. Der Fonds wurde auf unbestimmte Zeit errichtet; er kann jedoch jederzeit durch die Verwaltungsgesellschaft nach freiem Ermessen aufgelöst werden. Im übrigen erfolgt eine Auflösung zwingend in den gesetzlich vorgesehenen Fällen und im Falle der Auflösung der Verwaltungsgesellschaft.
2. Die Auflösung des Fonds wird entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen von der Verwaltungsgesellschaft im Mémorial und in mindestens drei Tageszeitungen, welche eine angemessene Auflage erreichen, veröffentlicht. Eine dieser Tageszeitungen muss eine Luxemburger Zeitung sein.
3. Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Liquidation des Fonds führt, werden die Ausgabe und die Rücknahme von Anteilen eingestellt. Die Depotbank wird den Liquidationserlös, abzüglich der Liquidationskosten und Honorare, auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft oder gegebenenfalls der von ihr oder von der Depotbank im Einvernehmen mit der Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter die Anteilsinhaber im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilen. Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anteilsinhabern nicht eingefordert worden sind, werden, soweit dann gesetzlich notwendig, in luxemburgische Franken umgerechnet und von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilsinhaber nach Abschluss des Liquidationsverfahrens bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

4. Weder die Anteilhaber noch deren Erben, Gläubiger oder Rechtsnachfolger können die Auflösung oder die Teilung des Fonds beantragen.

**Art. 17. Verjährung.**

Forderungen der Anteilhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank verjähren 5 Jahre nach Entstehung des Anspruchs. Unberührt bleibt die in Artikel 16, Absatz 3 des Verwaltungsreglements enthaltene Regelung.

**Art. 18. Anwendbares Recht und Gerichtsstand, Vertragssprache, Inkrafttreten.**

1. Dieses Verwaltungsreglement unterliegt dem luxemburgischen Recht.

2. Jeder Rechtsstreit zwischen Anteilhabern, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank unterliegt der Gerichtsbarkeit des sachlich zuständigen Gerichts der Stadt Luxemburg.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank sind berechtigt, sich selbst und den Fonds der Gerichtsbarkeit und dem Recht eines jeden Landes zu unterwerfen, in dem Anteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind, soweit es sich um Ansprüche der Anteilhaber handelt, die in dem betreffenden Land ansässig sind, und im Hinblick auf Angelegenheiten, die sich auf Zeichnung und Rücknahme der Anteile durch diese Anteilhaber beziehen.

3. Der deutsche Wortlaut des Verwaltungsreglements ist massgeblich.

4. Das Verwaltungsreglement tritt am Datum der Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 5. November 1997.

*Für die Verwaltungsgesellschaft*

*Für die Depotbank*

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1997, vol. 499, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43411/000/544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 1997.

**SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fourth day of November.

Before the undersigned Maître Frank Baden, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

duly represented by Mr Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 3rd, 1997;

2) SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT LIMITED, a company having its registered office at 86 Jermyn Street, London, SW1Y 6JD, the United Kingdom,

duly represented by Mr Claude Niedner, previously named,

by virtue of a proxy given in London, on November 3rd, 1997.

The aforementioned proxies will remain attached to this document.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company which they declare organised among themselves.

**I. Name, Duration, Object, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** The corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and/or foreign companies, including in SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY, an investment company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, control, development and management of its portfolio. The corporation shall act as investment advisor for SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY in connection with the management and the promotion of its assets, but shall not provide any such assistance to any other company.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity and shall not maintain a commercial establishment open to the public.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation of a commercial, industrial or financial nature, and carry out any activities which it may deem directly or indirectly useful in the accomplishment and development of its purpose, always remaining, however, within the limits established by the law of July 31st, 1929 on holding companies and by article 209 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

## II. Share Capital, Shares

**Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-), consisting of ten thousand (10,000) shares of a par value of ten United States dollars (USD 10.-) per share, entirely paid up.

The authorised capital is fixed at one million United States dollars (USD 1,000,000.-), consisting of one hundred thousand (100,000) shares of a par value of ten United States dollars (USD 10.-) per share. During the period of five years from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe to shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors. The corporation may issue certificates representing bearer shares. These certificates shall be signed by two directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name one single attorney to present the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

## III. General Meetings of Shareholders

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation. The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convened by request of shareholders representing at least 20 % of the corporation's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday in June at 2.30 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

## IV. Board of Directors

**Art. 9.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the reunion to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the corporation as well as the representation of the corporation in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly to be appointed and dismissed by the board of directors who shall set their powers. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders. The corporation may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The corporation will be bound by the joint signature of any two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **V. Supervision of the Corporation**

**Art. 14.** The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

#### **VI. Accounting Year, Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the Articles of Incorporation**

**Art. 18.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for by article 67-1 of the Law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended.

#### **IX. Final Clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto as well as the law of 31st July 1929 on holding companies.

*Transitional Dispositions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 1998.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 1999.

*Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed to and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., prenamed .....	9,999 shares
2) SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT LIMITED, prenamed .....	<u>1 share</u>
Total: .....	10,000 shares

All the shares have been entirely paid up so that the amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) is as of now available to the corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 150,000.)

*General Meeting of Shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following persons have been appointed directors:
  - William D. Sanders, Chairman and Chief Executive Officer of SECURITY CAPITAL GROUP INCORPORATED of Santa Fe, New Mexico, U.S.A.
  - Jeffrey A. Cozad, Managing Director of SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
  - David A. Roth, Vice-President of SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
3. The following person has been appointed statutory auditor:  
PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
4. The address of the Corporation is set at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 1998.

The general meeting, according to article 60 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorises the board of directors to delegate the daily management of the corporation and the representation of the corporation in relation with this management to any of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix sept, le quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Claude Niedner, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 novembre 1997;

2) SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social au 86 Jermyn Street, London, SW1Y 6JD, Royaume-Uni,

dûment représentée par Monsieur Claude Niedner, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 3 novembre 1997.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme qualifiée de société anonyme sous la dénomination de SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, y compris dans SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY, une société d'investissement, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'alinéation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille. La société agira comme conseiller en investissement pour SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY en relation avec la gestion et la promotion de ses avoirs, mais ne fournira pas une telle assistance à une autre société.

La société ne poursuivra pas directement une activité industrielle et elle ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière qui se révèle directement ou indirectement utile à l'accomplissement et au développement de son objet, tout en restant néanmoins toujours dans les limites établies par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, et par l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital Social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces Statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire les actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées Générales des Actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur la demande d'actionnaires représentant 20 % au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à quatorze heures trente. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour une période qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué, avec ou sans motif, à tout moment, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement et qui seront désignés et pourront être révoqués par le conseil d'administration qui déterminera leurs pouvoirs. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La société sera engagée par la signature collective de deux des administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra pas excéder six ans.

## VI. Exercice Social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social souscrit, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur la proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui constatera la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

## VIII. Modification des Statuts

**Art. 18.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

## IX. Dispositions Finales - Loi Applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ainsi qu'aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

### *Dispositions Transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 1999.

### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., préqualifiée . . . . .	9.999 actions
2) SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT LIMITED, préqualifiée . . . . .	<u>1 action</u>
Total: . . . . .	10.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 150.000,-).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires aux comptes à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - William D. Sanders, President et Chief Executive Officer de SECURITY CAPITAL GROUP INCORPORATED, Santa Fe, Nouveau Mexique, U.S.A.;
  - Jeffrey A. Cozad, Managing Director de SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
  - David A. Roth, Vice-President de SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg
3. A été nommée commissaire aux comptes:
  - PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 1998.

L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Niedner, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1997, vol. 103S, fol. 6, case 7. – Reçu 35.880 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

F. Baden.

(41005/200/455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 1997.

---

**ANVILLE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 59.967.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 1997*

La Société GST INVESTISSEMENTS S.A., représentée par Monsieur Georges Tramier, et dont le siège social est 37, rue des Mathurins, F-75008 Paris, est nommée Administrateur, avec effet ce 23 juillet 1997, en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

*Pour la société ANVILLE PARTICIPATIONS S.A.*

*Signature*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1997, vol. 498, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(35600/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 1997.

---

**APPLE-TREE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.829.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
APPLE-TREE S.A.*

*Signature*

*Administrateur*

(35601/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 1997.

---

**AQUA REGIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.129.

Le bilan du 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1997, vol. 498, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

*Pour AQUA REGIA S.A.  
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.  
Société Anonyme*

*Signature*

(35602/041/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 1997.

---

**BARRISTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.108.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1997.

*Signature.*

(35610/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 1997.

---

**FERAS AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 33.007.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 janvier 1990,  
acte publié au Mémorial C, n° 294 du 24 août 1990.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 91, case 9, a été déposé  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERAS AG  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(35416/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**FERAS AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 33.007.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 janvier 1990,  
acte publié au Mémorial C, n° 294 du 24 août 1990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 91, case 3, a été déposé  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERAS AG  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(35417/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**EUROSIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 42.860.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROSIT S.A., avec siège  
social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B,  
numéro 42.860, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> février 1993, publié au Recueil  
Spécial du Mémorial C, numéro 198 du 3 mai 1993. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instru-  
mentaire en date du 26 mars 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 306 du 26 juin 1993 et en date du  
30 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 400 du 20 août 1996.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques  
appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Olivier Dorier, employé privé, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à  
Schrassig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de USD 500.000,00 pour le porter de son montant actuel  
de USD 1.000.000,00 à USD 1.500.000,00 sans création d'actions nouvelles à libérer intégralement par les actionnaires  
au prorata de leur participation dans le capital social.

2. Modification subséquente de l'article 4 pour le mettre en concordance avec le point 1 de l'ordre du jour.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions  
qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire  
présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée  
au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée ne  
varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cinq cents (500) actions représentatives de l'intégralité du capital  
social d'un million de dollars US (1.000.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être  
fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués  
et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du  
jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille dollars US (500.000,- USD) pour le porter de son montant actuel d'un million de dollars US (1.000.000,- USD) à un million cinq cent mille dollars US (1.500.000,- USD) sans création d'actions nouvelles.

Les actionnaires, tels qu'ils sont indiqués sur la liste de présence, déclarent souscrire à l'augmentation de capital qui précède en proportion de leur participation actuelle dans la société.

L'assemblée générale constate que le montant de cinq cent mille dollars US (500.000,- USD) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social, de sorte que la somme de cinq cent mille dollars US (500.000,- USD) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille dollars US (1.500.000,- USD), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital de cinq cent mille dollars US (500.000,- USD) est évaluée à dix-huit millions trois cent trente-cinq mille francs luxembourgeois (18.335.000,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, O. Dorier, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 101S, fol. 73, case 9. – Reçu 183.350 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

P. Frieders.

(35414/212/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**EUROSIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 42.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

P. Frieders.

(35415/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**F.N.S.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.883.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1997, vol. 484, fol. 14, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35422/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**F.N.S.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.883.

Mr Michael Hopwood submits his resignation as a member of the Board of Directors of F.N.S.A. HOLDING S.A. with effect from 28 July 1997.

Luxembourg, 8 July, 1997.

M. Hopwood.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(35423/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**FIGURA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 10.600.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35418/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**FIGURA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 10.600.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire,  
tenue à Luxembourg, le 4 mars 1997*

1. La démission de MM. Marc Boland, Luc Leroi et de Mademoiselle Marie-Josée Jähne, en tant qu'administrateurs, ainsi que celle de Monsieur Jacques Bonnier de son poste de commissaire aux comptes, sont acceptées.

2. Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren, est nommé administrateur.

Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier, est nommé commissaire aux comptes.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (Belgique);
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren;
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Luxembourg, le 4 mars 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35419/011/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**GESTION ET CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 22.157.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35429/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**GESTION ET CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2249 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.157.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire,  
tenue à Luxembourg, le 17 mars 1997*

1. La démission de Monsieur André Sadler, en tant qu'administrateur, ainsi que celle de Monsieur Jacques Bonnier de son poste de commissaire aux comptes, sont acceptées.

2. Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier, est nommé commissaire aux comptes.

3. Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

– Monsieur Pierre Detournay, administrateur-délégué, président du Comité de Direction de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., demeurant à L-8119 Bridel, 16, rue Paul Binsfeld;

– Monsieur Georges Logelin, administrateur-délégué de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., demeurant à L-1473 Luxembourg, 16, rue Jean-Baptiste;

– Monsieur Jean-Luc Gavray, sous-directeur de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., demeurant à L-8026 Strassen, 7, rue Jacques Feyder;

- Monsieur Alain Demeur, sous-directeur de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., demeurant à B-6700 Arlon, 39 boîte 1, rue François Boudart;
- Monsieur Daniel Pierle, responsable BANQUE PRIVEE DE FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., demeurant à L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

Le commissaire aux comptes est:

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Luxembourg, le 17 mars 1997.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour l'Agent Domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(35430/011/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 7.270.

—  
EMPRUNT DE 1.000.000.000,- LUF / 9 % / 1992-2000

*Extraits des résolutions de l'assemblée générale des obligataires du 15 septembre 1997*

L'assemblée générale des obligataires ayant souscrit à l'emprunt susmentionné s'est tenue le 15 septembre 1997 au siège de la BANQUE C.G.E.R. FRANCE S.A.

L'assemblée s'est prononcée en faveur des mesures proposées par le conseil d'administration de la BANQUE C.G.E.R. FRANCE S.A.

En conséquence, FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A. est attributaire de l'entière des droits et obligations de la BANQUE C.G.E.R. FRANCE S.A. dans le cadre de l'emprunt susmentionné.

Le procès-verbal de l'assemblée générale, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour extrait certifié sincère et conforme

FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A.

G. Logelin

P. Detournay

Administrateur-

Administrateur-

Délégué

Délégué

Président du

Comité de Direction

(35424/011/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 7.270.

—  
EMPRUNT DE 500.000.000,- LUF / 9 1/4 % / 1991-1998

*Extraits des résolutions de l'assemblée générale des obligataires du 15 septembre 1997*

L'assemblée générale des obligataires ayant souscrit à l'emprunt susmentionné s'est tenue le 15 septembre 1997 au siège de la BANQUE C.G.E.R. FRANCE S.A.

L'assemblée s'est prononcée en faveur des mesures proposées par le conseil d'administration de la BANQUE C.G.E.R. FRANCE S.A.

En conséquence, FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A. est attributaire de l'entière des droits et obligations de la BANQUE C.G.E.R. FRANCE S.A. dans le cadre de l'emprunt susmentionné.

Le procès-verbal de l'assemblée générale, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour extrait certifié sincère et conforme

FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A.

G. Logelin

P. Detournay

Administrateur-

Administrateur-

Délégué

Délégué

Président du

Comité de Direction

(35425/011/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**G-EQUITY FIX.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 47.791.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(35426/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**G-RENTINFIX.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 37.063.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(35427/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**GENERALUX.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.819.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(35428/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**GEST. LUX. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 40.144.

*Décision du conseil d'administration du 2 septembre 1997*

Monsieur Jean-Paul Ray, administrateur démissionnaire, a été remplacé par Monsieur Pascal Brugère, cadre d'entreprise, demeurant à Versailles.

Le conseil d'administration a confié le mandat d'administrateur-délégué à Monsieur Pascal Brugère pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 2 septembre 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(35431/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**HOSTELLERIE DE LA CERISAIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35433/765/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**PIVOT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 44.706.

Le bilan au 31 décembre 1996 avec annexes en complément, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1997, vol. 497, fol. 69, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(35491/779/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**GORI & ZUCCHI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. UNO-A-ERRE INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.627.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 19 septembre 1997 à Luxembourg, que:

1. le nombre des membres du conseil d'administration a été porté à quatre;
2. Monsieur Antonio Zucchi, administrateur de sociétés, demeurant à Arezzo (Italie), a été élu nouvel administrateur;
3. le mandat de l'administrateur ainsi élu a été fixé pour se terminer ensemble avec le mandat des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 1998.

Luxembourg, le 24 septembre 1997.

Pour extrait conforme  
aux fins de la publication  
Par mandat  
N. Schaeffer  
Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 497, fol. 101, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35432/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**ICHOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.553.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1997, vol. 484, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35434/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**INTERNATIONAL MANAGEMENT & MARKETING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 27.569.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 1997, que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est reconduit pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 1997.

Luxembourg, le 24 septembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 96, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35446/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**ICHOR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.414.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1997, vol. 484, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35435/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**ICHOR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.414.

**EXTRACT**

Mr Johann Rupert having tendered his resignation with effect as from 31 July 1997, the board of directors has decided to appoint in replacement of Mr Rupert:

Mr Matthew Kilgarriff, Accountant, Rigistrasse 2, 6300 Zug, Switzerland, as a director of the company.

Luxembourg, 25 September, 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35436/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**ICHOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.841.

**EXTRACT**

Mr Michael Hopwood having tendered his resignation with effect as from 28 July 1997, the board of directors has decided to appoint in replacement of Mr Hopwood, Mr Matthew Kilgarriff, Accountant, Rigistrasse 2, 6300 Zug, Switzerland, as a director of the company.

Luxembourg, 28 July 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1997, vol. 497, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35437/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.12

---

**IMEXAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 17.624.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35439/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**MIETFINANZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 38-40, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.428.

Constituée par-devant Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 1973, acte publié au Mémorial C, n° 222 du 17 décembre 1973, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 juillet 1975, acte publié au Mémorial C, n° 180 du 26 septembre 1975.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIETFINANZ INTERNATIONAL S.A.

KPMG Experts comptables

Signature

(35472/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**IMHOTOP S.A., Société Anonyme,  
(anc. IMHOTEP S.A.).**

Siège social: L-5362 Schrassig, 24, rue de Sandweiler.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMHOTEP S.A., avec siège social à L-5362 Schrassig, 24, rue de Sandweiler, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 28 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 263 du 29 mai 1997.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Alain Wilhelm, courtier, Schrassig, qui désigne comme secrétaire, Jean Molitor, retraité, Strassen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Alphonse Molitor, commerçant, Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

- Changement de la dénomination de la société.

- Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal les procurations des actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en IMHOTOP S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée IMHOTOP S.A.»

Finally, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Wilhelm, J. Molitor, A. Molitor, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 11 août 1997, vol. 460, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 1997.

F. Molitor.

(35440/223/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**IMHOTOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5362 Schrassig, 24, rue de Sandweiler.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

F. Molitor.

(35441/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**IMMOBILIERE D'OETRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5331 Oetrange, 1, rue de Remich.

R. C. Luxembourg B 21.792.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35442/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**IMMOBILIERE DE REMICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35443/765/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**IMMOBILIERE SANDWEILER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R. C. Luxembourg B 39.186.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35444/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**ING BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.954.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 496, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 1997.

A. Goldberg  
Managing Director

(35445/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**I.T.E.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 28.454.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35449/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**JARREL BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JARREL BUSINESS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 25 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 247 du 22 juin 1994.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Alexandre Helm, employé privé, demeurant à Wolkrange (Belgique), qui désigne comme secrétaire, Christine Caro, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Sélange (Belgique).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts.

- Modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal les procurations des actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, le commerce d'installations frigorifiques y compris la vente de tous les articles de la branche, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 7 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«La société sera engagée soit par la signature individuelle de son administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.»

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Helm, C. Caro, S. Biver, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 15 septembre 1997, vol. 460, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 1997.

F. Molitor.

(35450/223/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**JARREL BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

F. Molitor.

(35451/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**J.JERRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J.JERRE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte du notaire Frank Baden de Luxembourg du 19 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 57 du 4 mars 1986.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Bertrand Reimmel, juriste, demeurant à B-6790 Aubange, 74, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire, Alain Gouverneur, employé privé, demeurant à B-6780 St Hubert, 1, rue Jean Devaux.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à L-4876 Lamadelaine, 18, rue de Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal les procurations des actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Jean-Francois Bouchoms, juriste, demeurant à L-4876 Lamadelaine, 18, rue de Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, accorder mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, délèguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Reimmel, A. Gouverneur, J.-F. Bouchoms, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 15 septembre 1997, vol. 460, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 1997.

*F. Molitor.*

(35452/223/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**KAPNOTHOCHI S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 26.086.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**FIDUCIAIRE GASTON THINNES**

Signature

(35453/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**KLEINWORT BENSON SELECT FUND.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 28.138.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG**

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(35454/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**LA CASCADE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 29.125.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**FIDUCIAIRE GASTON THINNES**

Signature

(35455/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**LOBITO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 52.979.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LOBITO S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 52.979, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 44 du 24 janvier 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 397 du 17 août 1996.

La séance est ouverte à midi, sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Olivier Dorier, employé privé, demeurant à Olm,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de LUF 20.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 10.000.000,- à LUF 30.000.000,- par la création de 20.000 actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des 20.000 actions nouvellement créées.

3. Modification subséquente de l'article 4 pour le mettre en concordance avec le point 1 de l'ordre du jour.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de dix millions de francs (10.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions de francs (20.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs (10.000.000,- LUF) à trente millions de francs (30.000.000,- LUF) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les vingt mille (20.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites par la société ROM S.A., avec siège social à B-4700 Eupen, Industriestrasse 38, ici représentée par Monsieur Luc Braun, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Eupen, le 16 septembre 1997, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme de vingt millions de francs (20.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente millions de francs (30.000.000,- LUF), représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à trois cent mille francs (300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, O. Dorier, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1997, vol. 101S, fol. 91, case 2. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

P. Frieders.

(35456/212/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**LOBITO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

P. Frieders.

(35457/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**ALVALUX, Société à responsabilité limitée,  
(anc. LOCATION INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LOCATION INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, constituée suivant acte, reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 271 du 18 septembre 1985, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 16 juillet 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.129, au capital social d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- Monsieur Alain Fravel, dirigeant de sociétés, demeurant à F-Voisins-le-Bretonneux,

ici représenté par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Voisins-le-Bretonneux, en date du 23 juillet 1997;

2.- Monsieur Didier Rossignol, directeur commercial, demeurant à F-Saint-Germain-en-Laye,

ici représenté par Monsieur Didier Kirsch, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Saint-Germain-en-Laye, en date du 23 juillet 1997.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en ALVALUX.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier en conséquence l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de ALVALUX.»

*Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg avec effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1997, vol. 101S, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1997.

E. Schlessler.

(35458/227/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**ALVALUX, Société à responsabilité limitée,  
(anc. LOCATION INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1997.

E. Schlessler.

(35459/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**LUSO-ROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4450 Belvaux, 56, route d'Esch.

Monsieur Edouard Engel, chauffeur, demeurant à L-1541 Luxembourg, 66, boulevard de la Fraternité, a démissionné de ses fonctions de gérant technique de la société LUSO-ROUTE, S.à r.l., avec effet au 26 août 1997.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

E. Engel.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1997, vol. 497, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(35460/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.974.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié du 29 août 1991, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, alors à Mersch, du 25 juin 1993, lesquels actes ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 83 du 12 mars 1992, respectivement C numéro 436 du 18 septembre 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange,

qui désigne comme secrétaire, Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Monique Pütz, employée privée, demeurant à Bettel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Modification de l'article onze (11) des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article onze (11) des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des délégués avec des pouvoirs généraux ou limités avec le titre de Directeur-adjoint, de Fondé de pouvoir A ou Fondé de pouvoir B. A l'intérieur de la société, celle-ci sera représentée, en tenant compte des limitations et des combinaisons de signatures suivantes, par:

1) un membre du Conseil d'Administration agissant conjointement:

- avec un Directeur-adjoint, ou
- avec un Fondé de pouvoir A, ou
- avec un Fondé de pouvoir B;
- 2) deux Directeurs-adjoints agissant conjointement;
- 3) deux Fondés de pouvoir A agissant conjointement;
- 4) un Fondé de pouvoir A agissant conjointement avec un Fondé de pouvoir B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, M. Schmit, M. Pütz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1997, vol. 101S, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 septembre 1997.

G. Lecuit.

(35461/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 septembre 1997.

G. Lecuit.

(35462/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**MANGEN & KRACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4997 Schouweiler, 14, rue de Dahlem.

R. C. Luxembourg B 25.916.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND

Signature

(35463/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**MEDUSA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 45.437.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35466/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**MEDUSA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 45.437.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35467/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**MEDUSA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 45.437.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35468/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**MANWAR BETEILIGUNG UND FINANZIERUNG AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.558.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 septembre 1997, enregistré à Grevenmacher, le 9 septembre 1997, vol. 501, fol. 35, case 7:

I.- Qu'en date du 28 février 1962, il a été constituée une société anonyme sous la dénomination de MANWAR BETEILIGUNG UND FINANZIERUNG AG, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, R. C. Luxembourg B n° 46.558, avec un capital social fixé actuellement à huit cent cinquante-cinq mille francs suisses (855.000,- CHF), divisé en huit cent cinquante-cinq (855) actions de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune.

II.- Qu'à la suite de la réunion de toutes les actions de la société entre une seule main, celle-ci se trouve dissoute suivant décision de l'actionnaire unique.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 1997.

J. Seckler.

(35464/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**MAXIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 16, rue Jean Origer.  
R. C. Luxembourg B 50.328.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND

Signature

(35465/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**MET-LUX (METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4801 Rodange, site du P.E.D. (Pôle Européen de Développement).  
R. C. Luxembourg B 53.778.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 1997*

La démission de MM. Angelo de Bernardi, Louis Bonani et Niccolo Citti de leur poste d'administrateur est acceptée et décharge pleine et entière leur est donnée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement, Monsieur Paolo Emilio Togneri, industriel, demeurant à Barga (LU) Italie, et Monsieur Pier Andrea Amedeo, ingénieur, demeurant à Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MET-LUX

(METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS) S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 497, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35470/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**MET-LUX (METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4801 Rodange, site du P.E.D. (Pôle Européen de Développement).  
R. C. Luxembourg B 53.778.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 septembre 1997*

– Monsieur P. A. Amedeo est nommé administrateur-délégué de la société, chargé de la gestion ordinaire de la société.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour MET-LUX  
(METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS) S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 497, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35471/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**MONTALVO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 47.466.

Le bilan au 31 décembre 1996 avec annexes en complément, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 1997, vol. 497, fol. 79, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(35473/779/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**M.T.R.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 51.648.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35474/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**M.T.R.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.648.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire,  
tenue à Luxembourg, le 22 mai 1997*

1. La démission de MM. Luc Leroi et Joeri Steeman, en tant qu'administrateurs, et de Monsieur Jacques Bonnier, commissaire aux comptes, sont acceptées.

2. Monsieur Peter Dekelver, employé privé, demeurant à Kleinbettingen, est nommé administrateur, en remplacement de MM. Luc Leroi et Joeri Steeman. La candidature de Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier, au poste de commissaire aux comptes, en lieu et place de Monsieur Jacques Bonnier, est acceptée.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (Belgique);
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren;
- Monsieur Peter Dekelver, employé privé, demeurant à Kleinbettingen.

Le commissaire aux comptes est:

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Luxembourg, le 22 mai 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35475/011/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**MELUSINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 56.434.

Sont présents:

1) M. Alain Lorang, maître en droit, demeurant à L-1255 Luxembourg, 6, rue de Bragance;  
Monsieur Alain Lorang détient en pleine propriété 1 action entièrement libérée;

2) La société des Bahamas LEXUS DISTRIBUTION COMPANY LIMITED, avec siège social à CB-13022 Nassau, Bahamas, 43, Elizabeth Avenue,  
représentée par Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, demeurant à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>.  
La société des Bahamas détient en pleine propriété 1.249 actions entièrement libérées.

Tous les actionnaires de la société étant présents, l'assemblée générale extraordinaire de la société MELUSINE S.A. en date du 20 janvier 1997 est déclarée ouverte.

Monsieur Alain Lorang est désigné aux fonctions de président de séance respectivement Madame Marie-Béatrice Wingerter De Santeul aux fonctions de scrutateur.

Monsieur Alain Lorang procède à la lecture de l'unique point à l'ordre du jour.

Monsieur Alain Lorang expose que Monsieur Louis Semet, administrateur régulièrement en fonction, souhaite démissionner de la société pour des motifs d'incompatibilité de ses activités professionnelles avec l'exercice des fonctions d'administrateur de la société MELUSINE S.A.

Monsieur Alain Lorang expose encore, qu'en conséquence doit être désigné un nouvel administrateur; à ce titre, il propose à ces fonctions la société des Bahamas KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION, domiciliée et ayant son siège social à Nassau, 43, Elizabeth Avenue.

La présente décision est soumise au vote des actionnaires.

A l'unanimité, les actionnaires de la société MELUSINE S.A. décident:

1) d'accepter la démission de Monsieur Louis Semet et de lui donner quitus pour sa gestion;

2) de nommer en remplacement de Monsieur Louis Semet avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de la société MELUSINE S.A., la société des Bahamas KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION, domiciliée et ayant son siège social à Nassau, 43, Elizabeth Avenue.

Monsieur Alain Lorang constate alors que l'ordre du jour est épuisé et procède en conséquence à la clôture de la présente réunion.

Fait à Luxembourg, le 20 janvier 1997.

Bon pour acceptation  
du mandat d'administrateur

A. Lorang  
Actionnaire

Pour la société des Bahamas  
LEXUS DISTRIBUTION COMPANY LTD  
Actionnaire  
M<sup>e</sup> Wingerter De Santeul

Pour la société  
KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION  
A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35469/999/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**MURRAY UNIVERSAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 8.621.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Heirendt-Faramelli M. Noesen

(35476/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**M.V.S.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 51.649.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35477/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**M.V.S.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.649.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire,  
tenue à Luxembourg, le 22 mai 1997*

1. La démission de MM. Luc Leroi et Joeri Steeman, en tant qu'administrateurs, et de Monsieur Jacques Bonnier, commissaire aux comptes, sont acceptées.

2. Monsieur Peter Dekelver, employé privé, demeurant à Kleinbettingen, est nommé administrateur, en remplacement de MM. Luc Leroi et Joeri Steeman. La candidature de Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier, au poste de commissaire aux comptes, en lieu et place de Monsieur Jacques Bonnier, est acceptée.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (Belgique);
- Monsieur Peter Dekelver, employé privé, demeurant à Kleinbettingen;
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren.

Le commissaire aux comptes est:

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Luxembourg, le 22 mai 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35478/011/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**MICHEL NEIZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1633 Luxembourg, 25, rue A. Godart.  
R. C. Luxembourg B 18.611.

Société à responsabilité limitée constituée par acte devant Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 août 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 250 du 23 novembre 1981.

—  
*Assemblée extraordinaire*

Les soussignés:

1. Monsieur Michel Neizen, représentant, et son épouse,
  2. Madame Jacqueline Toussing, employée privée, demeurant ensemble à Mamer,
- agissant comme seuls associés de la S.à r.l. MICHEL NEIZEN, avec siège à Luxembourg, 25, rue A. Godart, ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- A. de donner décharge à Monsieur Michel Neizen pour la gérance de la société;
- B. de nommer gérante Madame Jacqueline Toussing.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante, Madame Jacqueline Toussing.

Luxembourg, le 20 septembre 1997.

M. Neizen

J. Toussing

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35479/765/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**PARALAW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 20.649.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 juillet 1983, acte publié au Mémorial C, n° 243 du 27 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1988, acte publié au Mémorial C, n° 125 du 8 mai 1989.

—  
Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARALAW INTERNATIONAL S.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(35484/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**NEUHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 125-129, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 22.013.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35480/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.  
R. C. Luxembourg B 21.346.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35481/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**OLIRAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 50.433.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 493, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

OLIRAM LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(35482/049/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**PANTAK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 44.805.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nicola Vitali, commerçant, demeurant à Rome, 4A, Via Alfredo Baccarini, ici représenté par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, société anonyme, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, le 25 juillet 1997, représentée par Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme PANTAK S.A., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 44.805, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juillet 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 501 du 23 octobre 1993.

II) Que le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.

III) Que Monsieur Nicola Vitali, préqualifié, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société PANTAK S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, la société INTERCONSULT, par son représentant susnommé, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société PANTAK S.A. avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société PANTAK S.A., Monsieur Nicola Vitali, par son représentant susnommé, déclare que tout le passif de la société PANTAK S.A. est réglé, qu'il est investi en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'il règlera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire.

VII) Que les livres et documents sociaux de la société PANTAK S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires et à l'annulation par lacération des certificats d'actions émis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 101S, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

P. Frieders.

(35483/212/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**BROADCAST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. PayCo FUNDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.943.

Le bilan au 2 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1997, vol. 486, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35485/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**PELARO INVESTISSEURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 33.748.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(35486/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**PRIMPHOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.

EXTRAIT

Suivant acte de cession de parts reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 août 1997, n° 1464 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1997, vol. 834, fol. 92, case 8, de la société à responsabilité limitée PRIMPHOTO, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire prédit en date du 5 mars 1997, n° 390 du répertoire, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), les parts sociales se répartissent comme suit:

– Mademoiselle Laetitia Monadjemi, responsable commercial, demeurant à L-4352 Esch-sur-Alzette, 5, rue Victor Wilhelm . . . . .	95 parts
– Mademoiselle Nouchine Monadjemi, demeurant à L-3825 Schifflange, 33, Schefflengerbiertg . . . . .	5 parts

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 1997.

Pour extrait  
N. Muller  
Notaire

(35494/224/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**PHD OVERSEAS LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 26.025.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 septembre 1997,  
– la délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1997 est reportée à une date ultérieure.  
Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est provisoirement renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 3 septembre 1997.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35487/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**PIERRE VICTOR FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 27.905.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35489/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**PIERRE VICTOR FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.905.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire,  
tenue à Luxembourg, le 9 mai 1997*

1. La démission de Monsieur Jacques Bonnier, commissaire aux comptes, est acceptée.
2. Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier, est nommé commissaire aux comptes, en lieu et place de Monsieur Jacques Bonnier.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Gilbert Slama, directeur de publicité, demeurant à Paris, France;
- Monsieur André Elie Slama, pharmacien, demeurant à Paris, France;
- Madame Esther Emilie Slama, sans état, demeurant à Paris, France.

Le commissaire aux comptes est:

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Luxembourg, le 9 mai 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
L'Agent Domiciliaire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35490/011/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**PHEBUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.300.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1997, vol. 498, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour PHEBUS S.A.  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(35488/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**PORTAINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.607.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 1997, vol. 497, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 1997*

*Conseil d'administration*

L'assemblée générale a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Jo Santino et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Jean-Hughes Antoine, comptable, demeurant à B-6821 Lacuisine.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 1998.

Le conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 1997 est composé comme suit:

- Fons Mangel, réviseur d'entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;
- Carine Reuter-Bonert, employée privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange;
- Jean-Hughes Antoine, comptable, 10, rue de Chiny, B-6821 Lacuisine.

*Commissaire aux comptes*

Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à B-6767 Lamorteau.

**REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de LUF 257.157,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

F. Mangel  
Administrateur

(35492/750/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**PREGIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 22.793.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES  
Signature

(35493/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**PROFIL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 24.318.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES  
Signature

(35495/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**PYGMALION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 19, rue de la Tour Jacob.  
R. C. Luxembourg B 31.372.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND  
Signature

(35496/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**RAVILLE FUND, Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 49.137.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35497/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**RAVILLE FUND, Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 49.137.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35498/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**RAVILLE FUND, Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 49.137.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 29 février 1996*

Les administrateurs ici présents prennent connaissance d'une lettre émanant de Monsieur Marc Troch par laquelle il se démet de ses fonctions d'administrateur de la société.

Afin de combler la vacance ainsi créée, les administrateurs décident de coopter Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange, Belgique, au poste d'administrateur devenu ainsi vacant.

Monsieur Jean-Luc Jacquemin termine le mandat de Monsieur Marc Troch, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 février 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
L'agent domiciliaire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35499/011/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**RAVILLE FUND, Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 49.137.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire, tenue à Luxembourg, le 7 mai 1996*

1. La cooptation de Monsieur Jean-Luc Jacquemin en tant qu'administrateur est ratifiée.

Monsieur Jean-Luc Jacquemin termine le mandat de Monsieur Marc Troch à qui est donné pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

2. Compte rendu de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1995 et faute de disposer des documents idoines, la présente assemblée est reportée à une date ultérieure.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

– Monsieur Pierre Detournay, administrateur-délégué et président du Comité de Direction, BANQUE UCL, Luxembourg;

– Monsieur Georges Logelin, administrateur-délégué, BANQUE UCL, Luxembourg;

– Monsieur Jacques Bonnier, sous-directeur, BANQUE UCL, Luxembourg;

– Monsieur André Sadler, directeur, BANQUE UCL, Luxembourg;

– Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, BANQUE UCL, Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

– KPMG PEAT MARWICK, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
L'agent domiciliaire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35500/011/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**RAVILLE FUND, Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 49.137.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 31 octobre 1996*

Les administrateurs ici présents prennent connaissance d'une lettre émanant de Monsieur Jacques Bonnier par laquelle il se démet de ses fonctions d'administrateur de la société.

Afin de combler la vacance ainsi créée, les administrateurs décident de coopter Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur devenu ainsi vacant.

Monsieur Guy Rock termine le mandat de Monsieur Jacques Bonnier, démissionnaire.

Luxembourg, le 31 octobre 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
L'agent domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35501/011/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**RAVILLE FUND, Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 49.137.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 15 novembre 1996*

Les administrateurs ici présents prennent connaissance d'une lettre émanant de Monsieur André Sadler par laquelle il se démet de ses fonctions d'administrateur de la société.

Afin de combler la vacance ainsi créée, les administrateurs décident de coopter Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur devenu ainsi vacant.

Monsieur Carl Speecke termine le mandat de Monsieur André Sadler, démissionnaire.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35502/011/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**RAVILLE FUND, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.137.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 2 avril 1997*

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au n° 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35503/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**RAVILLE FUND, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.137.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire, tenue à Luxembourg, le 6 mai 1997*

1. La cooptation de MM. Guy Rock et Carl Speecke en tant qu'administrateurs est ratifiée. MM. Guy Rock et Carl Speecke terminent le mandat de MM. Jacques Bonnier et André Sadler à qui est donné pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

2. La démission de MM. Pierre Detournay et Georges Logelin de leur poste d'administrateur est acceptée. Pleine et entière décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

3. MM. Peter Dekelver, employé privé, demeurant à Kleinbettingen, et Xavier Leydier, employé privé, demeurant à Thionville (F), sont nommés administrateurs.

4. Compte tenu de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de statuer sur les comptes annuels aux 31 décembre 1995 et 1996 et faute de disposer des documents idoines, la présente assemblée est reportée.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren;
- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange, Belgique;
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Xavier Leydier, employé privé, demeurant à Thionville (F);
- Monsieur Peter Dekelver, employé privé, demeurant à Kleinbettingen.

Le commissaire aux comptes est:

- KPMG PEAT MARWICK, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Luxembourg, le 6 mai 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35504/011/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**RAVILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 6 août 1997*

La démission de Messieurs Peter Dekelver et Xavier Leydier de leur poste d'Administrateur, est acceptée.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren.
- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange, Belgique.
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Luxembourg, le 6 août 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35505/011/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**RICHEMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.941.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1997, vol. 484, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

(35506/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**RISK & INSURANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 33.393.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1994, 1995 et 1996 tels qu'approuvés par les assemblées générales ordinaires des actionnaires et enregistrés à Luxembourg le 19 septembre 1997, vol. 497, fol. 74, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 29 septembre 1997.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 16 avril 1997*

L'assemblée générale a réélu Monsieur Ernst Jansen, Monsieur Rob Insinger, Monsieur John Kristensen, Monsieur Aake Lindblom, Monsieur Helmuth Schreck et Monsieur Keld Boeck comme administrateurs.

L'assemblée générale a réélu COOPERS & LYBRAND comme réviseur indépendant.

Le mandat des administrateurs et du réviseur indépendant prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour RISK & INSURANCE SERVICES S.A.  
Signature

(35507/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

---

**SNG - BROADCASTING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

—  
 Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société qui s'est tenue  
 en date du 26 septembre 1997 au siège social

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Gordon Humphreys de son poste d'Administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35517/520/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**SECURAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.302.

—  
 Les comptes annuels aux 30 juin 1997 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 1997, vol. 497, fol. 81, case  
 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 1997

*Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1997/98 est composé comme suit:

- Vreys Frans, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2930 Brasschaat;
- Scohier Pierre, Administrateur de sociétés, demeurant à B-6460 Chimay;
- Leysen André, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2020 Antwerpen;
- Francken Marc, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2840 Rumst;
- Saverys Philippe, Administrateur de sociétés, demeurant à B-9140 Temse;
- de Schaetzen van Brienens Stany, Administrateur de sociétés, demeurant à B-4120 Neupré;
- Vlerick-Sap Cécile, Administrateur de sociétés, demeurant à B-8730 Beernem;
- M. Daniëls Jos., Administrateur de sociétés, demeurant à B-3000 Leuven.

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de M. Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises demeurant à L-9088 Ettelbruck, pour une durée d'un an.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de 23.224.741,- LUF pour l'exercice se terminant au 30 juin 1997 comme suit:

Allocation à la réserve légale . . . . .	1.161.237,- LUF
Report à nouveau . . . . .	<u>22.063.504,- LUF</u>
	23.224.741,- LUF

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Signature.

(35513/750/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1997.

**EXECUTIVE GOLF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.964.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 31 décembre 1997 à 10.00 heures, par-devant Maître André Schwachtgen, notaire à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire vérificateur.
2. Approbation des comptes de liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
4. Clôture de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les documents et livres sociaux seront déposés pendant cinq ans au moins.

I (04394/768/16)

Pour la Société.

**IPPA PORTFOLIO FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.225.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

des actionnaires de IPPA PORTFOLIO FUND, SICAV, prévue initialement le 12 décembre 1997 a été reportée au mardi 30 décembre 1997 à 11.00 heures. Elle aura lieu au siège de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 1997.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1997.
4. Dividende des actions de distribution.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Election d'un Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Annuelle, conformément à l'article 11 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours au moins avant l'Assemblée Générale Annuelle au siège social, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. ou auprès de la BANQUE IPPA S.A.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (04392/755/24)

*Le Conseil d'Administration.*

**WERILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 17.758.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister aux Assemblées Générales suivantes:

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 31 décembre 1997 à 10.00 heures au Cabinet d'Avocats TABERY & ASSOCIES, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Ratification de la démission d'administrateurs et décharge.
  2. Ratification de la démission et de la nomination du commissaire aux comptes et décharge au commissaire aux comptes démissionnaires.
  3. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
  4. Approbation des bilans et compte de profits et pertes aux 31 décembre 1993, 31 décembre 1994, 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
  5. Affectation des résultats.
  6. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes.
  7. Renouvellement des mandats d'administrateurs.
  8. Divers.
- et à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 31 décembre 1997 à 10.30 heures au Cabinet d'Avocats TABERY & ASSOCIES, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 32.500.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 132.500.000,- à LUF 165.000.000,- par incorporation de partie des réserves disponibles.
2. Réduction du capital social à concurrence de LUF 55.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 165.000.000,- à LUF 110.000.000,- par annulation de 250.000 actions et remboursement proportionnel aux actionnaires qui en expriment la demande d'une somme de LUF 220,- par action.
3. Modification correspondante à l'Article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à cent dix millions de francs luxembourgeois représenté par 500.000 actions sans désignation de valeur nominale.»
4. Pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des décisions qui précèdent.

Conformément à l'Article 17 des statuts, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée les propriétaires de titres qui veulent y assister doivent déposer leurs titres au siège social.

Ils seront admis à l'assemblée sur présentation de leur certificats de dépôt.

Les actionnaires qui souhaitent obtenir remboursement de leurs actions en opérant le dépôt précité préciser le nombre d'actions qu'ils désirent présenter par remboursement.

Les demandes seront traitées à la proportionnelle, un maximum de 250.000 actions étant retenu pour annulation.

I (04391/520/43)

*Le Conseil d'Administration.*

33646

**FM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.658.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 janvier 1998 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1997;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

I (04281/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ROYAL CROSS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 24.670.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on January 5, 1998 at 1.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at July 31, 1997;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

I (04280/526/15)

*The Board of Directors.*

---

**GLOBE INTERFIN, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 janvier 1998 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1997;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (04283/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VINCENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 37.532.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société qui se tiendra au siège social en date du mercredi 31 décembre 1997 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels 1996 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

I (04385/549/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**XIX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 25.374.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *January 5, 1998* at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at July 31, 1997;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Miscellaneous.

I (04279/526/14)

*The Board of Directors.*

---

**FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 25.161.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *January 5, 1998* at 12.00 noon at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at July 31, 1997;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

I (04278/526/15)

*The Board of Directors.*

---

**INTERLEIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.119.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *6 janvier 1998* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1997;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (04282/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BIPALIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.518.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *2 janvier 1998* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1997;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (04337/526/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARTEUROSA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 16.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 29 décembre 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 29 octobre 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04154/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GARTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.968.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 décembre 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs

L'Assemblée Générale du 6 novembre 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04193/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUROPEAN MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 25.948.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 1997 n'ayant pu délibérer valablement sur le point figurant à l'ordre du jour et repris ci-dessous, le quorum de présence requis par les dispositions légales n'ayant pas été atteint, le Conseil d'Administration décide de convoquer les Actionnaires de la Sicav EUROPEAN MONEY MARKET à assister à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, le mercredi 31 décembre 1997 à 15.00 heures afin de délibérer sur le point suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 20, alinéa 2, paragraphe b) des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «b) emprunter pour plus de 10 % de ses actifs nets».
2. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les Actionnaires doivent déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de la BANQUE NAGELMACKERS 1747.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des actionnaires présents ou représentés. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

II (04323/049/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---